

Sommaire :

- 1) Lettre SNETAA-FO / SNFOLC
- 2) Déclaration des commissaires a l'ouverture générale de la CAPN
- 3) Déclaration des commissaires paritaires a l'ouverture de la CAPN des PLP
- 4) Mutations intra
- 5) Commission au Sénat : autonomie des établissements, rôle du chef d'établissement, obligations de service des enseignants...
- 6) Titularisation ou précarité pour les contractuels ?
- 7) Secrétariat - comptabilité : signez la pétition !
- 8) Bac Pro Hôtellerie : les précisions
- 9) Ouvrez des postes aux concours lettres-langues !
- 10) Comparaison internationale : taux d'encadrement des élèves.
- 11) La RGPP a l'origine des DGH désastreuses dans les établissements
- 12) Egalité hommes-femmes dans la Fonction Publique : le rapport qui jette le pave dans la mare
- 13) Avec le SNETAA-FO, défendons le conge parental !
- 14) Retraites : le point avec la Fédération Générale des Retraites de la Fonction Publique
- 15) Lu au B.O.
- 16) Attestation syndicale : quand et comment la récupérer ?

Annexe : Pétition**I - LETTRE SNETAA-FO AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**

Le 9 mars 2011,

Aux secrétaires généraux des SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN et SUD Education

Chers camarades,

Les suppressions de postes et d'heures sont connues dans la plupart des établissements. Jamais on n'a connu une telle brutalité. Les personnels se mobilisent, multipliant les assemblées générales, délégations, rassemblements dans les IA et rectorats. Des décisions de grève sont prises.

Tout le monde le voit bien, pas un seul établissement ne pourra fonctionner normalement à la rentrée 2011. Il est clair que nous atteignons un point de rupture.

Nos organisations le SNFOLC et le SNETAA-FO, sont pleinement engagées dans la mobilisation dans les départements et académies, le plus souvent dans un cadre d'action commune : Nancy, Montpellier, Poitiers, Strasbourg, Paris, Marseille, Angers, Le Puy en Velay, Amiens, Réunion, Besançon, Bordeaux... la liste n'est pas exhaustive.

Partout une exigence unanime : l'annulation de chaque suppression de poste, de toutes les suppressions de postes.

Nous nous adressons à vous parce qu'il y a urgence.

Au plan national, nos organisations, SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SUD Education ont cosigné ensemble le 9 février dernier un communiqué national.

Les développements de la situation confirment la totale actualité des revendications de cette plate-forme commune qui demande :

- que le ministre renonce à toutes les suppressions de postes
- qu'il abandonne la réforme du lycée et des STI-STL et accepte une remise à plat de l'ensemble du dossier,
- qu'il abandonne de la réforme de la formation des enseignants comme celle de l'orientation
- qu'il renonce au dispositif CLAIR ainsi qu'au livret de compétences

Il y a bien urgence. Il est clair qu'il faut fournir un point d'appui national à nos collègues. La plupart des délégations se heurtent à la même fin de non recevoir de la part des recteurs et IA qui disent ne plus avoir de moyens à distribuer. C'est donc en direction du ministre et du ministère qu'il faut agir.

Nous vous proposons d'appeler ensemble les personnels de tous établissements secondaires à faire de notre plate-forme nationale commune, la plate-forme sur laquelle nous les appelons à se rassembler, dans les assemblées générales avec nos syndicats en leur proposant de l'adopter ou de la signer. Cela va de pair avec un appui total aux initiatives prises dans les établissements pour sauver chaque poste, chaque section, chaque classe.

Au plan de l'Education Nationale nous appuyons totalement la proposition de notre fédération, la FNECFP FO, « à toutes les fédérations de l'Education nationale d'agir pour l'annulation de toutes les fermetures de postes. Si c'est la grève qui est nécessaire pour faire

reculer le ministre, il faut la décider ! » Avec la FNECFP nous constatons qu'aucune des journées d'action, sans grève ni revendications claires, n'a permis d'obtenir satisfaction. Cela s'est vérifié lors du conflit sur les retraites.

Dans l'enseignement secondaire nous sommes prêts à discuter sans délai des modalités d'action nationale sur notre plate forme commune.

S'il faut la grève, s'il faut la montée nationale au ministère alors discutons-en, préparons la, décidons-la!

Nos collègues attendent que les organisations syndicales prennent leurs responsabilités pour aider à créer un rapport de force réel, susceptible de faire aboutir les revendications.

Nous vous proposons donc une rencontre d'urgence, qui pourrait se tenir le 16 mars au siège de la FNECFP



Jacques Paris
Secrétaire général du SNFOLC



Christian Lage
Secrétaire général du SNETAA-FO

II -DECLARATION DES COMMISSAIRES PARITAIRES A L'OUVERTURE GENERALE DE LA CAPN (lundi 7 mars)

Le SNETAA-FO et le SNFOLC rappellent leur opposition aux accords de Bercy qu'ils n'ont pas signés, et les conséquences désastreuses que cela entraîne sur le paritarisme.

Le SNETAA-FO et le SNFOLC rappellent **leur attachement au fonctionnement actuel et en revendiquent le maintien.**

Aujourd'hui réunis à l'ouverture de cette CAPN, nous réaffirmons **notre attachement au droit à mutation**, tel qu'inscrit dans le statut de la fonction publique d'Etat, **transparent, équitable et réel.**

Force est de constater, que ce souhait se heurte aux effets cumulés

- **de la RGPP** qui réduit massivement le nombre de postes dans les académies.
- **du dispositif ECLAIR** qui institue un recrutement « maison », sur des postes à profil niant les règles du mouvement.
- **de l'autonomie des établissements.**
- **de la mastérisation** qui diminue les postes offerts au mouvement, suite au blocage des « berceaux » d'accueil des stagiaires, allant même jusqu'à fragiliser les postes de titulaires au point de les mettre en mesure de carte scolaire.

Ainsi, tous les moyens sont bons pour réduire le nombre de postes, tous les établissements collèges, lycées, lycées professionnels sont touchés: la rentrée préparée par le ministre dans le cadre de la RGPP est une rentrée impossible.

Le SNETAA-FO et le SNFOLC apportent leur total appui aux assemblées générales dans les établissements, délégations, rassemblements qui ont lieu dans les IA et rectorats pour demander le maintien de tous les postes, s'opposer aux suppressions prévues à la rentrée.

La 1ère conséquence des 3 dispositifs RGPP, ECLAIR et mastérisation, est **une explosion de mesures de cartes scolaires**, plus marquées dans certaines disciplines (STI et tertiaire notamment) ! Chaque académie pallie les difficultés de gestion des personnels concernés,

- en instaurant de nouvelles règles (notamment pour le choix des mesures de cartes scolaire)
- en proposant des mesures massives de reconversion vivement conseillée, voire obligatoire
- en proposant des mutations sur des disciplines connexes
- ou encore en brandissant la menace de licenciement en application de la loi mobilité !

La 2ème conséquence de ces dispositifs est une pression de plus en plus grande de la hiérarchie sur les personnels, des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, des règles statutaires de plus en plus souvent non respectées, par exemple en matière d'obligation de service, et l'intention affichée par le ministre de remettre en cause les statuts particuliers nationaux des différents corps enseignants pour aller vers une individualisation, que ce soit en matière de carrière, d'affectation, de rémunération, d'obligations de service.

Ces dispositifs ne visent-ils pas à favoriser le départ massif de personnels de l'Éducation Nationale ?

Tout ceci est inacceptable: c'est pourquoi avec la confédération FO nous nous opposons à la RGPP et aux mesures qui en découlent, nous défendons le statut de la fonction publique et les statuts particuliers des corps nationaux de fonctionnaires d'État qui régissent les corps des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

III -DECLARATION DES COMMISSAIRES PARITAIRES A L'OUVERTURE DE LA CAPN DES PLP (15 mars)

Le Snetaa-FO, rappelle sa position contre les dispositifs dénoncés dans son intervention à l'ouverture des CAPN le 7 mars.

Le Snetaa-FO réaffirme les priorités affichées dans le protocole sur la rénovation de la voie professionnelle, engageant le ministère, donc les rectorats, à développer effectivement cette voie du CAP au BTS en LP.

Mais cette année encore, la RGPP touche de plein fouet les lycées professionnels, entraînant des conséquences graves quant aux possibilités d'accueil de tous les jeunes qui demandent la voie professionnelle, à cause de la suppression massive de postes !

Ainsi, tous les moyens sont bons pour les réduire :

- Fermetures de classes pleines dans des filières très demandées.
- Regroupements massifs de classes en enseignement général, au mépris des programmes en aggravant les conditions de travail des élèves.
- Élévation du nombre d'élèves par classe.
- Réduction drastique des DGH et maintien voire augmentation d'un taux d'heures supplémentaires anormalement élevé.
- Certains rectorats s'affranchissent des notes de services de la DEGESCO donnant des préconisations quant aux ouvertures dans les filières dernièrement rénovées, profitant au contraire de la rénovation pour réduire les capacités d'accueil, même si celle-ci est très demandée, et ne développant aucun CAP correspondant ! cela ne peut qu'aboutir à la relégation du niveau V au privé et à l'apprentissage ! L'Etat se désengage de ses responsabilités !

Le Snetaa-FO dénonce ces pratiques qui vont à l'inverse du maintien et de la défense du service public. Elles remettent en cause le droit pour tous à accéder à une qualification, ne serait-ce qu'au niveau V.

Ainsi le bilan dressé à ce jour n'est pas reluisant pour l'enseignement professionnel et ses personnels :

Le niveau V est abandonné à d'autres de façon plus au moins officielle

Le niveau IV voit son offre de formation de plus en plus réduite

Le niveau III est réservé !

Rappelons sur ce dernier point, les engagements que le protocole implique sur les personnels : le décret de juillet 2009 permet l'affectation de PLP sur des postes BTS ! Mais les PLP, cette année encore, se voient le plus souvent refuser cette possibilité dans la majorité des disciplines, car l'inspection générale fait blocage ! Dans d'autres cas, cela devient possible, quand seuls des PLP postulent ! (Arts Appliqués par exemple !)

Le Snetaa-FO dénonce cette discrimination qui n'a plus lieu d'être, surtout quand les descriptifs de postes n'existent pas, et/ou ne présentent aucune exigence particulière !

Il serait temps d'appliquer la loi !

Il n'est pas question pour le Snetaa-FO que l'avenir déjà très incertain des personnels, soit aggravé par une affectation qui engendre souffrance et démission !
C'est pourquoi, pour cette CAPN, le Snetaa-FO demande que soient examinées en priorité et avec bienveillance, toutes les situations particulières des personnels ayant beaucoup d'années de séparation de conjoint, celles des néo-titulaires ex-contractuels CDI, en particulier sur les petites disciplines, et les situations médicales difficiles et récurrentes.

Enfin, les élus du Snetaa-FO remercient particulièrement les personnels de la DGRHB2-2 pour leur disponibilité et leur accueil malgré les suppressions de postes qui les touchent eux aussi, donc des conditions de travail qui s'aggravent.

IV - MUTATIONS INTRA ACADEMIQUES : avec le Snetaa-FO !

Les résultats des mutations INTER sont connus : vous allez maintenant rédiger vos vœux « INTRA » où vous êtes muté(e).

Vous allez ou devez muter dans l'académie où vous êtes :

- Voyez les dates des candidatures sur votre « siam.i-prof » de l'académie : urgent et important !
- Participez aux réunions SNETAA-FO Intra dans les académies pour être conseillé(e) efficacement ! Ou joignez nos responsables SNETAA-FO de l'académie : urgent et important !

V - COMMISSIONS AU SENAT

Le SNETAA-FO a participé à une table ronde organisée par la mission commune d'information sur "l'organisation territoriale du système scolaire et sur l'évaluation des expérimentations locales en matière d'éducation", le mardi 8 mars au Sénat. Il a été proposé aux participants de répondre à *quatre questions regroupées en deux thématiques,

- **la première thématique** consacrée aux *leviers d'évolution du système* recouvre les deux questions suivantes :

1) Estimez-vous que les expérimentations constituent une méthode pertinente de réforme du système scolaire ?

2) Comment concilier l'autonomie souhaitée des établissements et le renforcement constaté des rectorats ?

- **La seconde** consacrée aux *ressources humaines de l'établissement scolaire*, avec les deux questions suivantes :

1) Le chef d'établissement doit-il être un pilote, un gestionnaire, un coordonnateur ?

2) Les obligations de service des enseignants sont-elles adaptées à l'école d'aujourd'hui ?

AUTONOMIE, OBLIGATION DE SERVICE DES ENSEIGNANTS, ROLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT, DECENTRALISATION, ROLE DE L'EXPERIMENTATION: LE SNETAA-FO RECU AU SENAT EN COMMISSION

Le SNETAA-FO était invité à participer à une mission d'information au Sénat sur le rôle du chef d'établissement, le rôle de l'expérimentation en matière de réformes éducatives, les obligations de service des enseignants ou encore l'autonomie des établissements. Serge Lagauche présidait la commission et a commencé par rappeler que la commission avait déjà mené 16 auditions et des visites d'études dans l'académie de Créteil, aux Pays-Bas et en Belgique. Des représentants syndicaux des enseignants des premier et second degrés, des inspecteurs, des chefs d'établissement ainsi que des médecins scolaires participaient à cette audition dont Jean-Claude Carle est le rapporteur.

L'expérimentation avant généralisation...

Le SNETAA-FO a rappelé qu'en matière d'expérimentations, les lycées professionnels sont souvent le laboratoire des futures réformes de l'Education Nationale. Evoquant la rénovation de la voie professionnelle et l'instauration d'un parcours allant du CAP au BTS et mettant à égale dignité les élèves de la voie professionnelle avec les élèves des voies générales et technologiques, le SNETAA-FO a vivement dénoncé l'étranglement des

moyens, les suppressions de postes et le transfert des moyens des LP vers les lycées et collèges (transfert pointé par le rapport de la députée Françoise Guégot) qui tue la réforme décidée par le précédent Ministre de l'Education Nationale. Le SNETAA-FO a ensuite très clairement déclaré que si l'expérimentation n'était autre que l'orchestration de la dérégulation pour contourner et supprimer le statut des personnels, ce projet ne rencontrerait jamais l'adhésion de l'organisation et de ses adhérents. Le SNETAA-FO a alors apostrophé les Sénateurs pour savoir s'il y avait une volonté politique de s'intéresser au bien des jeunes.

L'autonomie des établissements...

Concernant l'autonomie des établissements, le SNETAA-FO a rappelé le décret de 1985 sur les EPLE qui instaure le principe d'autonomie. Le SNETAA-FO a alors dénoncé la superposition du projet d'établissement, du contrat d'objectifs liant l'établissement au Rectorat et le contrat d'objectif liant le Rectorat au Ministère de l'Education Nationale, ces derniers n'étant pas rendus publics. Le SNETAA-FO a réaffirmé son attachement au cadre national avec le respect des statuts de tous les personnels. Il a dénoncé l'autonomie qui prend en otage les personnels de l'Education Nationale, rendant impossible de désigner un responsable.

Le recrutement des personnels et la gestion des salaires par le chef d'établissement...

Alors que le rapporteur évoquait l'hypothèse de décentraliser la masse salariale au niveau des établissements, ce qui rendrait alors le chef d'établissement responsable des recrutements et des salaires, le SNETAA-FO s'est insurgé contre cette hypothèse qui aboutirait à précariser les personnels recrutés, deux professeurs stagiaires étant dans ce cas plus « économiques » qu'un professeur agrégé hors-classe. Cela poserait en outre la question de la fongibilité des crédits, aboutissant pourquoi pas à choisir entre personnel et matériel.

Le rôle des chefs d'établissement...

Concernant le rôle des chefs d'établissement, le SNETAA-FO a rappelé que le chef d'établissement n'est pas un « surhomme », qu'il n'est en aucun cas un chef d'entreprise et qu'il n'est pas question d'en faire un bouc émissaire du système éducatif. Le SNETAA-FO a pointé les dangers de la mise en concurrence des personnels alors que la communauté éducative, dans un objectif d'efficacité de l'enseignement, est avant tout une équipe œuvrant pour la réussite de tous les jeunes.

Casser le statut...

Alors que le rapporteur dénonçait le caractère ancien du statut des enseignants, Le SNETAA-FO a rappelé que celui des PLP avait été rénové en 2000, puis modifié en 2008 avec la possibilité pour les PLP d'enseigner en BTS. Le SNETAA-FO s'est vivement interrogé sur le respect qu'accordait l'Etat à ses enseignants quand les salaires baissent, que les salaires ne sont pas adaptés au niveau de formation, que la formation initiale n'existe plus, que la formation continue est réduite à peau de chagrin. Le SNETAA-FO a rappelé que le travail des enseignants ne s'arrêtait au service statutaire de 18 h par semaine et n'a pas manqué de rappeler un rapport datant de l'époque où Luc Ferry était Ministre de l'Education Nationale qui affirmait que le travail hebdomadaire d'un enseignant s'élevait à 42 h par semaine. Le SNETAA-FO a ensuite dénoncé la pression qui était faite sur l'opinion publique pour justifier des réformes qui cassent l'Ecole de la République et bafouent son objectif premier d'édification de citoyens libres et capables de s'insérer dans la société. Il a enfin démontré que la souffrance de la profession dans ce contexte de pressions nombreuses faites aux personnels (masterisation, suppression de la formation, suppressions de postes, augmentation des effectifs par classe, non-respect des textes statutaires, moyens non donnés au niveau local...): en effet la chute du nombre d'inscrits aux concours ou encore des demandes de mutations (par peur d'être le dernier arrivé dans l'établissement et n'ayant ainsi aucune garantie d'emploi dans le cadre des suppressions de postes) en sont la preuve.

Le SNETAA-FO dit NON à l'autonomie des établissements, à toute expérimentation qui ne vise qu'à casser le statut des fonctionnaires, à l'évaluation au mérite, aux techniques manageriales imposées aux chefs d'établissement, à la casse du statut des personnels.

Pour regarder des extraits de la réunion avec l'intervention du Secrétaire Général du SNETAA-FO, Christian LAGE, allez à l'adresse suivante :

<http://videos.senat.fr/video/videos/2011/video7966.html>

VI - TITULARISATION OU PRECARITE POUR LES CONTRACTUELS ?

Avec 14 % de contractuels dans la voie professionnelle, le SNETAA-FO se battra pour qu'un maximum de collègues PLP soient titularisés et deviennent fonctionnaires d'Etat. C'est pourquoi le SNETAA-FO continuera à mener le combat pour l'augmentation d'ouvertures de postes aux concours. Parce que le SNETAA-FO a une autre ambition pour l'Ecole de la République et pour l'avenir des jeunes de notre pays !

Un protocole d'accord a été proposé à l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique concernant les contractuels.

Alors qu'avait été annoncé il y a quelques mois un plan pérenne pour sortir de la précarité des milliers de contractuels, la réalité aujourd'hui est tout autre. Pourtant, si on dénombrait 664 000 contractuels en 2001, ils étaient 873 000 en 2008, et ainsi en constante augmentation alors que les besoins sont là dans les trois versants de la Fonction Publique. En parallèle, le nombre de postes offerts aux concours est en constante diminution. Comment ne pas voir une volonté politique de précarisation de la Fonction Publique par la contractualisation, moins onéreuse et plus flexible ? Constante augmentation du nombre de contractuels donc (14 % dans les lycées professionnels) malgré des plans de titularisation en 1996 et 2000.

Quelles propositions aujourd'hui dans ce protocole ?

Titularisation

- Le plan de titularisation ne s'étalerait que sur 4 ans à compter de la signature.
- 40 000 à 50 000 contractuels seraient concernés par ce plan de titularisation, sur l'ensemble de la Fonction Publique via la Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle (concours ou examen professionnalisant). Les conditions de reclassement des lauréats de ces concours seront les mêmes que celles appliquées aux contractuels lauréats des concours de droit commun.
- La RAEP serait possible pour les contractuels en CDI à la signature du protocole ou les CDD avec 4 ans d'ancienneté (sur une période de référence de six ans).

CDI

- Environ 100 000 contractuels seront CDIsés à la signature du protocole : ceux qui auront déjà cumulé 6 ans de CDD sur une période de référence de huit ans. Le passage en CDI se fera après 3 ans pour les agents de 55 ans et plus. Le recours au CDI est présenté dans ce protocole comme une « première réponse ». On sait que le temporaire dure parfois longtemps...
- L'Outre-Mer sera l'objet d'une expertise étudiant la particularité de ces départements concernant l'emploi contractuel.
- Les conditions de recrutement en CDI seront harmonisées d'une fonction publique à l'autre.
- La multiplication des emplois permanents pour le même employeur ne fera pas obstacle à la CDIsation.

Enfin, les titularisations envisagées ne mettront pas fin au **recours aux contractuels en CDD**, le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique arguant que ce recours sera mieux encadré (utilisé sur vacance temporaire renouvelable une seule fois).

Il est rappelé par ailleurs qu'un « emploi permanent doit être occupé par un titulaire ». Pourtant, le nombre de postes offerts aux concours d'enseignement par exemple ne cesse de chuter !

Georges Tron rappelle également qu'il ne s'agit aucunement d'embaucher : comme le dicte la politique de la RGPP.

Si signature du protocole d'accord il y a, un projet de loi devrait être présenté mi-avril au Conseil des Ministres pour promulgation fin 2011 et mesures effectives début 2012...

40 000 titularisations sur 4 ans, soit 10 000 par an sur l'ensemble des 870 000 contractuels... On est bien loin de la titularisation de tous les contractuels annoncée à la télévision il y a plus d'un an...

VII - SIGNEZ LA PETITION CONTRE LA FUSION DES BACS PROS COMPTABILITE ET SECRETARIAT !

Ne soyons pas dupes, le regroupement de ces deux spécialités va troubler la visibilité de la filière tertiaire dans la voie professionnelle et la mettre en concurrence directe avec la voie technologique.

Les deux cursus ne seront plus vraiment différenciés et mèneront tous les deux à une poursuite d'études, certes valorisante pour nos élèves. Les processus d'orientation ne nous seront pas automatiquement favorables.

Même si le nouveau bac pro peut être attractif par son approche polyvalente, **un des deux cursus sera de trop bientôt !**

Le SNETAA-FO avait revendiqué un diplôme de niveau V pour les employés du secteur tertiaire qui sont employés notamment dans les PME, très nombreuses en France. Cette demande n'a pas été entendue.

Par la fusion des deux bacs, c'est l'offre de proximité qui est attaquée ainsi que les personnels. **C'est aussi la pérennité de la filière qui est remise en cause.**

SIGNEZ ET RENVOYEZ LA PETITION !

Elle est disponible sur le site du SNETAA-FO : snetaa.org

VIII - BAC PRO FILIERE HÔTELLERIE - RESTAURATION : LES PRECISIONS

Les élèves en Terminale bac pro, session 2012, passent le bac pro RESTAURATION, conformément à l'arrêté du 29 juillet 1998.

De la même manière, les élèves qui seront en Terminale en 2013 passeront aussi ce bac pro, la dernière session ayant lieu en 2013.

La 1^{ère} session d'examen des deux nouveaux bacs pros aura lieu en 2014.

Pour les grilles horaires :

A compter de la rentrée 2011, les 2^{ndes} pro CUISINE : grille n° 1 avec remplacement des sciences physiques par les sciences appliquées.

Les 2^{ndes} pro COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION se voient appliquer la grille n°2.

La gestion fait partie intégrante des enseignements professionnels pour tous les bac pros des SERVICES, donc aussi pour le bac pro COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION. Les sciences appliquées font aussi partie des enseignements professionnels et sont moins prépondérantes dans le référentiel que pour le bac pro CUISINE. La partie gestion et exploitation est très développée.

Les élèves préparant un bac pro CUISINE bénéficient d'une heure d'éco-gestion (enseignement général lié à la spécialité) par semaine hors enseignement professionnel.

Tous ces éléments peuvent se mesurer à la lecture des référentiels (à disposition).

Pour mémoire, les bac pro restauration avaient 14,5 heures d'EP par semaine sur 2 ans. Ils ont aujourd'hui : 13,7 heures sur 3 ans pour le bac pro COMMERCIALISATION, hors LV2 et 16,7 heures pour le bac pro CUISINE (les heures de sciences physiques étant transformées en heures de sciences appliquées pour ce dernier et les élèves bénéficiant d'une heure par semaine d'éco-gestion).

Les bac pros en 3 ans existant à l'heure actuelle restent dans le cadre du décret de 2004 sur l'expérimentation pour lesquels aucune grille horaire n'est définie. Pour

cette filière, ce sont les anciennes grilles (2001) qui s'appliquent pour le BEP 2 ans et le BAC PRO 2 ans.

A l'issue de la **session** 2013, le bac pro RESTAURATION sera abrogé.

Reste la question de la LV2 pour les bacs pros CUISINE : la solution est de mettre en place un enseignement facultatif de LV2 pour ces élèves.

Les deux grilles ne sont pas « mixables » à partir du moment où les arrêtés de création (soumis au CSE le 17 mars 2011) indiquent les grilles à appliquer (grilles figurant en annexes de l'arrêté du 10 février 2009).

Des guides pour la formation seront élaborés par les corps d'inspection.

Rappel : c'est à la demande des professionnels que ces deux bacs pros ont été créés. Les contenus, élaborés par le MEN avec les professionnels n'ont pas fait l'objet de réserve de leur part. Leur réserve porte sur le niveau de qualification (ils préféreraient avoir plus d'employés de niveau V) et sur l'affirmation de leur part que la mise en place de ces bacs pros n'est pas possible dans un cursus d'apprentissage. Le SNETAA est favorable à l'ouverture des deux bacs pros dans une offre de proximité afin d'assurer la complémentarité des deux diplômes.

IX - OUVREZ DES POSTES AUX CONCOURS LETTRES-LANGUES !

La création des Bac Pro 3 impose l'enseignement d'une seconde langue dans les Bac Pro 3 service !

Très bien !

Mais pour enseigner il faut des professeurs !

Là est le problème réel !

Par exemple : cela va faire 3 ans qu'il n'y a plus de concours de PLP Lettres Espagnol ! Pourtant des postes de PLP Lettres Espagnol se créent dans des établissements où ont été implantés des Bac Pro 3 des métiers des services : tertiaire,... Mais pas de recrutement aux concours, pas de nouveaux professeurs titulaires et à l'extrême pas de seconde langue enseignée (Comment continuer en BTS où il faudra deux langues ?), grave ! Quel mépris pour les élèves !!!

Problème identique pour les PLP Lettres Allemand !

Pire encore : la seconde langue Italien ou Portugais, selon les académies, se met en place et là c'est dément puisqu'il n'y a jamais eu de concours PLP Lettres Italien ou PLP Lettres Portugais !

Le SNETAA FO revendique d'urgence l'ouverture de postes aux concours PLP Lettres Langues dans ces disciplines où il n'y a aucun « vivier » ni TZR PLP.

Le Ministre doit faire face à ses responsabilités.

X - COMPARAISON INTERNATIONALE : TAUX D'ENCADREMENT DES ELEVES

Alors que les comparaisons internationales sont souvent utilisées comme justification aux réformes éducatives, une note de synthèse du Centre d'analyse stratégique affirme que le taux d'encadrement des élèves français est le plus bas de tous les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

Alors que la voix professionnelle attend 16 000 élèves de plus à la rentrée prochaine, les postes sont supprimés massivement dans tous les établissements scolaires. Résultat : les effectifs par classe augmentent, allant jusqu'à plus de 30 élèves par classe, remettant en question les conditions de sécurité en atelier...

Le SNETAA-FO demande l'abandon des fermetures de postes et exige l'arrêt de la suppression d'un fonctionnaire sur deux qui entraîne le démantèlement de l'école publique.

XI - LA RGPP A L'ORIGINE DES DOTATIONS GLOBALES HORAIRES DESASTREUSES DANS LES ETABLISSEMENTS

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) est un acronyme devenu tristement célèbre dans les établissements scolaires puisqu'à l'origine des milliers de postes supprimés. Alors que les actions se multiplient dans toutes les académies (grèves, manifestations, rassemblements devant les rectorats...), le Ministre du Budget se félicite de l'application de la RGPP. Elle aura permis à l'Etat de récupérer 7 milliards d'euros entre 2009 et la fin 2011. "C'est un effort qui va se poursuivre qui permettra d'atteindre un montant d'économies de 10 milliards sur la période de 2011 à 2013", a affirmé le Ministre François Baroin (dépêche AFP du 9 mars). "En 2012, nous reviendrons au nombre de fonctionnaires de l'Etat du début des années 1990, soit 150.000 en moins par rapport à 2007", ajoute-t-il dans la même dépêche. En effet, dans l'Education Nationale, aux 16 000 postes supprimés cette année s'ajouteront 16 000 autres postes l'an prochain...

Ces déclarations se passent de commentaires. Qui peut encore croire que l'Education, la Santé et les services publics en général, garants de l'égalité de traitement des citoyens, sont une priorité en France ?

Le SNETAA-FO mène des actions dans toutes les académies ! Joignez vos forces à celles du SNETAA-FO et refusez la destruction des services publics !

XII -EGALITE HOMMES-FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LE RAPPORT QUI JETTE LE PAVE DANS LA MARE

Un rapport a été transmis récemment au Président de la République sur l'égalité professionnelle hommes-femmes dans la Fonction Publique.

Si les femmes composent pour 59,8 % de la Fonction Publique (69,2 % dans l'Education Nationale), elles sont pourtant faiblement représentées aux postes de direction ou d'encadrement supérieur. Le rapport affirme que plus les responsabilités sont élevées, moins les femmes sont nombreuses. **Les conditions de travail moins favorables ne permettant pas l'équilibre vie privée - vie professionnelle et le management masculin sont mis en cause.**

Malgré une grille indiciaire sensée garantir l'égalité de traitement, les inégalités se retrouvent dans **l'écart salarial (15,6 % dans la Fonction Publique d'Etat)**. Les femmes perçoivent notamment moins d'indemnités. Le recours au temps partiel et les interruptions de carrière se répercutent également sur l'avancement. **Ecart que l'on retrouve dans les pensions (15 % en 2008)**. Ecart qui se creuse davantage depuis la dernière loi sur les retraites.

« La gestion du temps de travail est au centre des problématiques sur l'égalité professionnelle hommes-femmes », précise l'auteure du rapport qui **pointe également du doigt la priorité donnée à la disponibilité et à la mobilité plutôt qu'aux compétences. Les stéréotypes et l'image de la femme dans la société sont épinglées également.**

Selon l'auteure, il est essentiel de mettre en place une campagne de communication importante sur le sujet, que les politiques au plus haut niveau se saisissent du problème et que des mesures strictes soient appliquées pour forcer à une représentation plus équilibrée à tous les niveaux des instances. Elle rappelle que **la Commission des rythmes scolaires ne comptait que 6 femmes sur 25 et le Conseil d'Orientation des retraites 1 sur 37 !** Elle prône donc la mise en place d'objectifs à atteindre dans ce domaine pour chaque Ministère avec publication de compte-rendus pour garantir la transparence. Parmi les autres propositions, elle recommande la mise en place de mesures facilitant le retour au travail après une interruption de carrière, l'interdiction de réunions tardives, un minimum de 40 % de femmes dans les jurys de recrutement ou encore le recours au télétravail.

Et de conclure que « *dans notre pays, où le taux de natalité reste un des plus élevés d'Europe, il est essentiel que nous valorisons l'engagement professionnel des femmes.* »

Alors que la Fonction Publique se doit d'être exemplaire dans ce domaine, il reste encore de trop nombreux progrès à accomplir... Et ce n'est pas une journée spéciale de la femme le 8 mars de chaque année qui suffira à redonner aux femmes toute leur place dans notre société !

XIII – AVEC LE SNETAA-FO, DEFENDONS LE CONGE PARENTAL !

De temps en temps, vous l'entendez, il est question de « réviser » le CONGE PARENTAL. **Le CONGE PARENTAL est un congé légal fixé par la Loi.**

Mais son application pose encore certains problèmes d'application :

- D'un côté :

1) Ce temps est un congé de droit à prendre par périodes de 6 mois jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

2) Ce temps est considéré comme « temps plein » pour l'ancienneté de carrière pour un titulaire, ou ancienneté de poste pour une mutation.

- D'un autre côté, le fait qu'il soit considéré comme « période interruptive d'activité » a plusieurs conséquences :

1) Il y a le risque de perdre son poste si l'on veut dépasser 6 mois de ce congé.

2) Il y a le fait qu'il ne compte qu'à moitié pour la promotion d'échelon.

3) Il y a la réalité de l'exclusion de cette durée pour un contractuel en CDD, et ainsi l'exclusion pour accéder au CDI.

4) Il y a une pénalité financière pour le calcul de la pension.

5) Il y a le fait qu'il n'est pas considéré comme temps plein d'activité quand il s'agit de comptabilité de durée d'activité pour passer un concours ! ...

Ainsi le SNETAA revendique des avancées sur ce dossier pour que ce droit soit plus clairement favorisé.

Car, en effet, nous entendons de temps en temps une volonté de remise en cause de ce droit : tentatives pour le réduire, le modifier voire à terme le supprimer... !!!

Avec le SNETAA FO, défendons ce droit !

XIV – RETRAITES : LE POINT AVEC LA FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le mardi 8 mars 2011, la FGR (Fédération Générale des Retraites) réunissait comme chaque année les représentants de ses syndicats. Le Snetaa-fo y était représenté par Jacques CRETEL.

La secrétaire générale Annick MERLEN a fait le point de l'actualité et des activités de la Fédération.

- L'actualité lui inspire deux mots :

Espoir inspiré par les révolutions démocratiques des pays du sud de la Méditerranée

Inquiétude devant la montée du FN dans les sondages.

- L'activité a été chargée depuis le congrès de Pau :

- Participation aux actions de l'intersyndicale contre la réforme des retraites
- Action importante du 25 novembre contre la réforme des retraites
- Tentative de manifestation pour la revalorisation des retraites (refus de la CGT qui préfère mener ses propres actions)
- proposition de « fiches techniques » à remettre aux candidats aux cantonales
- audience au Ministère de la Santé avec les UCR, avec le pôle des retraités
- audience à l'INSEE : réflexion sur les dépenses contraintes qui pourrait aboutir fin 2011 à la proposition d'un indice des prix spécifique aux personnes âgées
- audition par un groupe de travail sur la dépendance
- 3 réunions inter UCR et 3 réunions du pôle des retraités.

La Commission exécutive décidera en septembre du montant de la **cotisation 2012**.

La loi sur la représentativité syndicale impactera également la FGR.

Des débats sur cette question au niveau de la Commission exécutive (CE) puis peut-être des AG pourraient aboutir à la mise en place d'un groupe de travail tripartite (CE-sections-syndicats).

Enfin la Secrétaire générale souhaite la remontée de réponses plus nombreuses au questionnaire sur la dépendance envoyé aux syndicats.

XV – LU AU B.O.

Connaissez vous l'EIST ? –ENSEIGNEMENT INTEGRE DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE ;

Nouvel enseignement « imaginé » par le Ministre de l'Education nationale et paru au BO du 10 mars, il intègre trois disciplines : sciences et vie de la Terre, physique-chimie et technologie. Les établissements scolaires sont encouragés à mettre en place des projets avec le Monde scientifique, associatif et... l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie). Ce dispositif est vivement « conseillé » aux établissements inscrits dans le dispositif CLAIR ou amenés à le devenir.

Nouvelle entorse aux statuts et missions des enseignants avec le concours du plus « gros » syndicat du MEDEF !

Programme de Terminale générale en consultation :

<http://eduscol.education.fr/cid55217/consultation-sur-les-projets-programmes-terminale-generale.html>

Bulletin officiel spécial n°3 du 17 mars 2011

Programmes d'enseignement des nouvelles séries technologiques

- * Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
- * Sciences et technologies de laboratoire (STL)
- * Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

BO n° 10 du 10 mars 2011

Enseignements primaire et secondaire

- * Échanges franco-allemands
- Programme franco-allemand Heinrich Heine : séjours individuels d'élèves de seconde en Allemagne dans le cadre de la certification d'allemand de niveau « B1 » en 2011 note de service n° 2011-026 du 15-2-2011 (NOR MENC1100072N)
- * Promotion des disciplines scientifiques et technologiques
- « Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École » circulaire n° 2011-038 du 4-3-2011 (NOR MENE1105413C)

Paru au Journal officiel du 5 mars :

Arrêté du 15 février 2011 qui autorise les élèves titulaires d'un diplôme de niveau V admis dans un cursus bac pro d'être dispensés, à leur demande, de l'épreuve obligatoire de LV2 pour les sessions 2012 et 2013.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023661623&dateTexte=&categorieLien=id>

XVI – ATTESTATION FISCALE : QUAND ET COMMENT LA RECUPERER ?

Les attestations fiscales vous permettant de déduire 66% de votre cotisation syndicale de vos revenus vous parviendront **vers le 15 mars 2011** :

- Par mail pour ceux qui nous l'ont communiqué
- Par courrier postal pour les autres
- Elles seront également disponibles sur l'espace adhérent du site snetaa.org accessible à l'aide de votre login et mot de passe.

Le montant qui apparaît sur l'attestation fiscale correspond aux sommes effectivement versées en 2010 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010). Vous pouvez donc

observer des différences puisque la cotisation est établie en année scolaire et le paiement - en particulier par prélèvement automatique- étalé sur les années.

Pour information, la production des pièces justificatives, telles que les attestations fiscales, n'est pas soumise à date limite. Vous pouvez faire votre déclaration et faire parvenir par envoi séparé les documents.

Si vous effectuez votre déclaration par internet, les pièces restent en votre possession et peuvent être réclamées ultérieurement par l'administration fiscale.

Pour toute demande sur ce sujet : snetaanat@aol.com à l'attention du trésorier national.



P é t i t i o n

NOUS DEMANDONS LE RETRAIT DU PROJET DE FUSION DES DEUX BACCALAUREATS PROFESSIONNELS, SECRETARIAT ET COMPTABILITE

Le ministère semble avoir décidé la fusion de deux diplômes essentiels de la filière tertiaire : le Bac Pro Secrétariat et le Bac Pro Comptabilité.

Vouloir fusionner ces deux diplômes pour en créer un seul est une attaque sans précédent contre l'avenir des jeunes, contre les professeurs et en contre-sens de la tertiarisation du pays.

Comment le ministère peut-il vouloir réaliser cette fusion en catimini si ce n'est pour supprimer des centaines de postes de professeurs de Secrétariat et de Comptabilité ?

La plupart d'entre eux subissent depuis plusieurs années l'obligation de reconversion et les suppressions de sections dans ces disciplines.

Les familles ont la volonté de voir leurs enfants étudier dans les filières tertiaires car notre pays subit une régression industrielle sans précédent. Les entreprises ont besoin de jeunes formés au niveau V (CAP/BEP) comme au niveau IV (Bac Pro) dans ces filières et ce, bien contrairement aux discours uniques qui veulent qu'il n'y ait aucun avenir dans ces filières. C'est faux ! Les études du CEREQ le démontrent.

Sur cette idéologie bien ancrée de part et d'autre, le ministère a refusé de créer un CAP tertiaire préférant déverser des milliers de jeunes en dehors de l'Education Nationale, sans diplôme. Aujourd'hui, il programme la fusion des deux baccalauréats professionnels, Secrétariat et Comptabilité. C'est inacceptable et le SNETAA engage ce combat pour les jeunes et pour les PLP des disciplines Secrétariat et Comptabilité. Il voit en cette volonté de fusion une manière de supprimer des postes en grand nombre à l'image de la volonté du ministre d'assurer, en collège, l'enseignement des mathématiques, des sciences physiques, de la technologie, des SVT, par un seul et unique professeur.

Académie :

Nom – Prénom	Etablissement	Signature